



**ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE**
Diocèse d'Angoulême

Que léguer à l'Eglise ?

Tout type de bien (numéraire, compte titres, bien immobilier, meubles...)
Sous toute forme (legs universel, particulier, en nue propriété, assurance-vie...)

En savoir plus

Demande de brochure Legs, Donations et Assurances-vie :

Je souhaite recevoir en toute confidentialité et sans engagement des informations sur les Legs, Donations et Assurances-vie.
Pour cela, j'envoie un email au service de l'économat

©2022 - Diocèse d'Angoulême - 01/12/2022 -

<https://charente.catholique.fr/services/soutenir-le-diocese/les-dons-possibles/les-legs-et-donations/que-leguer-a-leglise/>